

Indicateurs des prix de marchés de la filière ovine



Juillet 2023

Indicateur	Variable	SOURCE	PÉRIODE	VALEUR	INDICE (100 = JANVIER 2015)	Variation par rapport à la même période en année n-1	Variation par rapport à la période précédente
PRIX À LA PRODUCTION EN FRANCE	PRIX MOYEN PONDÉRÉ DES RÉGIONS	FranceAgriMer	Juin 2023	8,20 €/KG	123,8	↗ +3%	↘ -1%
	PRIX DE L'AGNEAU FRANÇAIS À RUNGIS	FranceAgriMer	Juin 2023	9,16 €/KG	140,9	↗ +6%	↘ -2%
	PRIX MOYEN PONDÉRÉ SUR LES MARCHÉS EN VIF	FMBV	Juin 2023	8,18 €/KG	126,0	↗ +4%	↗ +1%
CONCURRENCE À L'IMPORTATION PRIX ET VOLUMES	COTATION DE L'AGNEAU LOURD IRLANDAIS*	Commission européenne	Juin 2023	7,47 €/KG	155,7	↘ -3%	=
	COTATION DE L'AGNEAU LOURD BRITANNIQUE	AHDB	Juin 2023	7,73 €/KG	142,2	↘ -1%	↘ -4%
	COTATION DE L'AGNEAU LOURD ESPAGNOL	Commission européenne	Juin 2023	7,12 €/KG	122,7	↗ +5%	↘ -4%
	PRIX MOYEN DES CARCASSES D'AGNEAUX RÉFRIGÉRÉS IMPORTÉES EN FRANCE	Douanes françaises	Mars 2023	6,87 €/KG	129,0	↘ -6%	↗ +2%
	PRIX AU KG DES MORCEAUX NON DÉOSSÉS RÉFRIGÉRÉS EXPORTÉS PAR LA NZ VERS LA FRANCE	DOUANES NZ	Mai 2023	8,66 €/KG	137,9	↘ -8%	↗ +11%
	VOLUME DE VIANDES EXPORTÉES VERS LA FRANCE PAR LA NZ	DOUANES NZ	Mai 2023	834 TÉC	44,5	↘ -3%	↘ -24%
COÛT DE PRODUCTION EN VIANDE OVINE	IPAMPA OVINS-VIANDE	INSTITUT DE L'ÉLEVAGE	Mai 2023		134,4	=	↘ -1%
CHARGES DE COLLECTE DES AGNEAUX	INDICE SYNTHÉTIQUE RÉGIONAL PORTEUR	CNR	Juin 2023		120,4	↘ -5%	=
COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE	INDICE DES SALAIRES, REVENUS ET CHARGES SOCIALES DE L'ENSEMBLE DES OUVRIERS DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES	INSEE	1 ^{er} trimestre 2023		118,1	↗ +5%	↗ +2%

* Attention, les cours de l'agneau irlandais en semaines 8, 9, 13, 14, 15 et 16 de 2020, en semaines 22, 26, 27, 31, 33, 35, 43, 44, 45 et 52 de 2021, en semaines 10, 11, 18, 19, 27 et 32 de 2022 et en semaines 19, 20 et 25 de 2023 publiés par la Commission européenne, sont erronés ou non détaillés et n'ont pas été pris en compte.

Indicateurs des prix de marchés de la filière ovine



Contractualisation dans la filière ovine

L'article L 631-24 du code rural et de la pêche Maritime prévoit que les organisations inter-professionnelles élaborent et diffusent des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence, afin d'accompagner le fait que dans les contrats écrits relatifs aux produits agricoles, « les critères et modalités de détermination du prix prennent en compte

- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux **coûts pertinents de production** en agriculture et à l'évolution de ces coûts,
- un ou plusieurs **indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés** sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix
- ainsi qu'un ou plusieurs **indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges** ».

Dans ce cadre INTERBEV OVINS met à disposition des opérateurs de la filière, afin de les accompagner les opérateurs de la filière ovine dans leurs démarches de contractualisation et ainsi de sécuriser et équilibrer leurs relations contractuelles :

- Une publication annuelle relative aux **coûts pertinents de production et aux prix de revient**, publiée fin mars-début avril
- Une publication mensuelle relative aux **prix de marchés des ovins et des viandes ovines** ainsi que leur évolution.
- Un guide de contractualisation (Loi Egalim1)

Tous ces éléments sont à votre disposition sur www.interbev.fr